

## Services du Code du bâtiment - Barème des droits en vigueur à compter du 01 janvier 2022

<b>Permis de construire</b>	
Surcharge administrative (la construction a débuté avant la délivrance du permis)	<p>Tous les autres : 50 % des droits des permis de construire ordinaire, ou permis de démolir, ou permis de modifier l'utilisation, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.</p> <p>-15% du recouvrement des coûts payés aux entrepreneurs indépendants lorsque les propriétaires ne respectent pas la <i>Loi sur le code du bâtiment</i>.</p> <p>Pour les permis de démolir visant une propriété située sur un terrain assujéti au <i>Règlement sur le contrôle des démolitions</i> (n° 2012-377), 1 000 \$.</p> <p>Pour les permis de démolir visant une propriété située sur un terrain assujéti à la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>, 3 000 \$.</p> <p>Pour les permis de construire partiels, 50 % des droits d'un permis calculé pour la totalité du bâtiment, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, pour chaque étape de construction.</p>
Examen des solutions de rechange	<p><u>Examen de niveau I</u> – 945 \$ par demande, plus les frais d'évaluation par un tiers, au besoin.</p> <p><u>Examen de niveau II</u> – 380 \$ par demande.</p>
Demande de morcellement de lot exigeant l'inspection de la plomberie afin de vérifier si des services indépendants peuvent être fournis	108 \$ par demande
Attestation de plans directeurs	109 \$ par demande
Permis de modifier l'utilisation	108 \$ par demande
Permis conditionnel	(i) 324 \$ pour une maison individuelle non attenante, une maison jumelée ou une maison en rangée (ii) 972 \$ pour tout autre bâtiment
Droits de report de la révocation	314 \$ par demande
Entente de distance de séparation	347 \$ par entente
Accord de démolition	416 \$ par entente
Permis partiel	Permis de construire normal <b>plus</b> 252 \$ par demande
Permis de construire (nouveaux bâtiments ou rajouts aux bâtiments existants)	Voir le Barème des droits de calcul de la surface de plancher hors œuvre brute
Permis de construire (tout autre type de construction)	11,00 \$ par tranche et partie de tranche de 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux de construction; minimum 100 \$
Permis de construire (bâtiments agricoles seulement)	7,72 \$ par tranche et partie de tranche de 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux de construction; minimum 100 \$ (preuve d'affiliation à la OFA ou à la FBR exigée)
Permis de démolir (des frais de déconnexion de l'égout peuvent s'appliquer)	100 \$ pour les 5 000 premiers pieds carrés (464,5 mètres carrés) de surface de plancher hors œuvre brute (ou d'une partie de celle-ci) plus 11,00 \$ pour chaque tranche additionnelle de 1 000 pieds carrés (92,9 mètres carrés) de surface de plancher hors œuvre brute (ou d'une partie de celle-ci)

Transfert de demande ou de permis	100 \$ par demande
Travaux de plomberie seulement – travaux ne comprenant que des travaux de plomberie	100 \$ par demande
Droits de réexamen (demande comprenant un plan directeur certifié)	339 \$ par remplacement de plan directeur certifié
Droits de réexamen – toute autre demande introduisant des changements importants	10 % additionnels, par rapport à la demande initiale, des droits en fonction de la même catégorie de bâtiment par usage principal
Frais d'inspection remboursables d'une maison individuelle non attenante, d'une maison jumelée ou d'une maison en rangée	300 \$ par unité de logement
Frais de réinspection (maison individuelle non attenante maison jumelée ou maison en rangée)	100 \$ par inspection
Permis de construire (autorisation limitée)	11,00 \$ par tranche et partie de tranche de 1 000 \$ de la valeur estimée des travaux (minimum de 100 \$)
Révision de permis – plan directeur	339 \$ par remplacement de plan directeur certifié
Révision de permis - autre	11,00 \$ par tranche et partie de tranche de 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux de construction; minimum 100 \$
Révision de permis – bâtiment agricole	7,72\$ par tranche et partie de tranche de 1 000 \$ de la valeur estimée des travaux (minimum de 100 \$)
<b>Adresse municipale et clôture de piscine</b>	
Poteau et plaque destinée aux services d'urgence (installés par la Ville)	98 \$
Poteau et plaque destinée aux services d'urgence de remplacement (installés par la Ville)	98 \$
Poteau et plaque destinée aux services d'urgence de remplacement (installés par le propriétaire ou le promoteur)	59 \$
Plaque destinée aux services d'urgence de remplacement seulement	34 \$
Changement de numéro municipal (par adresse)	242 \$
Permis de clôture de piscine	220 \$
Désignation de chemins privés	2 029 \$
Désignation de chemins privés (mêmes journée et propriété que sur la demande de réglementation du plan d'implantation)	1 457 \$
Désignation de routes	1 758 \$
Changement de nom de routes	2 931 \$

## Services du Code du bâtiment - Barème des droits en vigueur à compter du 01 janvier 2022

<b>Conformité</b>	
Lettre d'approbation d'un organisme	439 \$ (+ TVH)
Rapport de l'Annexe 26 – maison de chambres	59 \$
Conformité aux accords	405 \$ plus 115 \$ par accord modificateur
Demande de libération de l'accord	555 \$ plus 115 \$ par accord modificateur
Désignation de zonage et liste des utilisations permises	207 \$
Lettre d'information sur le zonage	207 \$
Remise en état des bâtiments - culture de la marijuana Règlement Catégorie 1	1 036 \$
Remise en état des bâtiments - culture de la marijuana Règlement Catégorie 2	1 840 \$
Remise en état des bâtiments - culture de la marijuana Règlement Catégorie 3	458 \$
Remise en état des bâtiments - culture de la marijuana Règlement Catégorie 4	1 148 \$
Remise en état des bâtiments - culture de la marijuana Règlement Catégorie 5	231 \$
<b>Rapport sommaire de conformité</b>	
Utilisation résidentielle – 4 unités ou moins par bâtiment	120 \$
Utilisation résidentielle – plus de 4 unités par bâtiment	258 \$
Utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle, polyvalente – 10 unités ou moins par bâtiment	258 \$
Utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle, polyvalente – plus de 10 unités par bâtiment et/ou jusqu'à trois (3) bâtiments	705 \$ plus 214 \$ par bâtiment additionnel
Rapport de conformité de clôture de piscine	202 \$
<b>Rapport de conformité (zonage)</b>	
Utilisation résidentielle – 4 unités ou moins (plus maison mobile, terrain vacant) par bâtiment	258 \$
Utilisation résidentielle – plus de 4 unités par bâtiment	661 \$
Utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle, polyvalente – 10 unités ou moins par bâtiment	661 \$
Utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle, polyvalente – plus de 10 unités et 3 bâtiments ou moins par bâtiment et/ou jusqu'à trois (3) bâtiments	1 920 \$ plus 585 \$ par bâtiment additionnel
Parc de maisons mobiles	1 920 \$ plus 585 \$ par bâtiment additionnel
<b>Mise à jour du rapport de conformité (&lt;90 jours après le rapport original)</b>	
Utilisation résidentielle – 4 unités ou moins	120 \$

Utilisation résidentielle – plus de 4 unités	258 \$
Utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle, polyvalente	10 unités ou moins 258 \$ plus de 10 unités 492 \$
<b>Enseignes</b>	
Supplément administratif (l'enseigne est installée avant la délivrance du permis)	Droits associés au permis d'enseigne permanente plus 50 % de ces droits
Permis d'affichage fixe	2 280 \$
Panneau d'affichage numérique	3 023 \$
Enseigne d'aménagement – Aire d'aménagement ≤ 1 000 m <sup>2</sup> Aire d'aménagement entre 1 000 et 5 000 m <sup>2</sup> Aire d'aménagement > 5 000 m <sup>2</sup>	408 \$ 745 \$ 1 442 \$
Panneau d'affichage du menu numérique	476 \$
Enseigne d'aménagement directionnelle	408 \$
Permis d'empiètement (par enseigne)	342 \$
Renouvellement de permis d'empiètement	135 \$
Frais de saisie et d'entreposage	186 \$ par mois
Entreprise à domicile et gîte touristique	227 \$
Enseigne permanente	408 \$
Enseigne permanente (portail électronique)	364 \$
Afficheur à message	579 \$
Supplément administratif (l'enseigne est installée avant l'approbation de la dérogation mineure)	Droits associés à la dérogation mineure d'enseigne <b>plus</b> 100 % de ces droits
Dérogation mineure au Règlement	2 126 \$
Dérogation mineure au Règlement pour un panneau d'affichage numérique	3 023 \$
<b>Accès aux renseignements du permis de construire ou du permis d'enseigne (droits non remboursables)</b>	
Demande d'accès aux dossiers des permis de construire ou d'enseigne (excluant les frais de reproduction)	75 \$
Copies - Papier (par page)	0.30 \$ (+ TVH)
Copies – Clés USB (par clé USB)	16,80 \$ (+ TVH)
Copies – Feuilles de plans (par plan et par feuillet)	11,25 \$ (+ TVH)